TRIBUNAL de COMMERCE-C

1965B 50056

DEPOT 05 OCT. 2009

LES MONTAGNES DE L'ARC
Société d'Aménagement et d'Exploitation des Arcs
Société Anonyme au capital social de 17.756.460 Euros
Siège social : Chalet des Villards - Arc 1800 2905277 Le Greffier
73700 BOURG SAINT MAURICE
R.C.S. : CHAMBERY 076 520 568

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 30 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf
Et le trente septembre
A onze heures

Les Administrateurs de la société "LES MONTAGNES DE L'ARC" se sont réunis dans les locaux administratifs de la CDA-DS Macôt «Le Creux Vincent » à Macôt, sur convocation du Président.

SONT PRÉSENTS OU REPRESENTES ET ONT ÉMARGÉ LE REGISTRE DE PRÉSENCE :

- Monsieur Bernard CHAPUIS	Président Directeur Général
- Monsieur Jacques FRANCOIS	Administrateur
- Monsieur Pierre GONTHIER	Administrateur
- la « SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE LA PLAGNE » représentée par Monsieur Bernard CHANCEL	Administrateur
- La société « COMPAGNIE DES ALPES-DOMAINES SKIABLES» représentée par Monsieur Roland DIDIER	Administrateur

Représentants du Comité d'Entreprise

- Monsieur Christian SCAPIN – Représentant du Comité d'Entreprise Collège Agents de Maîtrise.
- Madame Sonia KOVALESKY - Représentant du Comité d'Entreprise Collège Employés.

Assistent également à la séance, sans voix délibérative

Monsieur Robert BURLET, représentant de la Banque Populaire des Alpes, Censeur
Monsieur Yves GIRERD-POTIN, représentant de la CADS DEVELOPPEMENT, Censeur
Monsieur Laurent CHELLE – Directeur Général Adjoint
Monsieur Michel FEVRE – CDA-DS

Madame Isabelle CHEVALIER, secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

1 Modification de la direction générale par séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général :
- . Démission du Président Directeur Général
- . Nomination du Président du Conseil d'administration
- . Choix d'exercice de la direction générale
- . Nomination d'un Directeur Général
-

2 Démission de la COMPAGNIE DES ALPES – DOMAINES SKIABLES de son poste d'administrateur– Nomination d'un administrateur par cooptation.

3 Pouvoirs pour les formalités

1 – MODIFICATION DE LA DIRECTION GENERALE PAR SEPARATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GENERAL

Démission du Président Directeur Général

....

PREMIERE DECISION

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Bernard CHAPUIS de son mandat de Président Directeur Général à compter de ce jour et le remercie de tous les efforts déployés durant sa Présidence.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Nomination du Président du Conseil d'Administration

DEUXIEME DECISION

Les Administrateurs nomment, à compter du 1er octobre 2009, **Monsieur Bernard CHAPUIS,** en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Bernard CHAPUIS remercie les membres du conseil de leur confiance et déclare accepter ces fonctions et n'être frappé par aucune incompatibilité prévue par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, Monsieur Bernard CHAPUIS ne prenant pas part au vote

Choix d'exercice de la direction générale

TROISIEME DECISION

Le conseil d'administration décide d'opter, à compter du 1er octobre 2009, pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général. En conséquence, Monsieur Laurent CHELLE, est nommé Directeur Général et assumera sous sa responsabilité la direction générale de société pour la durée du mandat du Président du conseil d'administration, soit jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Monsieur Laurent CHELLE remercie les membres du conseil de leur confiance et déclare accepter ces fonctions et n'être frappé par aucune incompatibilité prévue par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

...

3 – DEMISSION DE LA COMPAGNIE DES ALPES-DOMAINES SKIABLES DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR – NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION

SIXIEME DECISION

Le conseil d'administration prend acte de la démission de la COMPAGNIE DES ALPES-DOMAINE SKIABLES de son poste d'Administrateur à compter de ce jour et décide de nommer par cooptation

BC

en remplacement, à compter du 1er octobre 2009 et sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale ordinaire :

Monsieur Roland DIDIER
Demeurant 144 rue du Fontanil
73290 La Motte Servolex

Pour la durée restant à courir du mandat de la COMPAGNIE DES ALPES-DOMAINES SKIABLES, soit jusqu'à l'approbation des comptes clos au 30 septembre 2011.

Monsieur Roland DIDIER remercie les membres du conseil de leur confiance en le nommant à ces fonctions qu'il accepte.

Il déclare en outre n'être frappé par aucune incompatibilité prévue par la Loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité – Monsieur Roland DIDIER ne prenant pas part au vote

3 – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

SEPTIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'un original des présentes en vue d'accomplir les formalités découlant des présentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré

Pour Extrait

